

Conseil général de Vuarrens

Procès-verbal de la séance du 20 octobre 2009 : 20h00

Présidence : Luc Ciocca.

Le Président ouvre la séance.

Mme Danielle Meylan et M. Edgar Gagnaux sont démissionnaires. Effectif du conseil en date du 20 octobre 2009 : 70 conseillers. Excusés : 26, absents non excusés : 2. Présents : 42

L'ordre du jour adopté à l'unanimité est le suivant :

Ordre du jour :

- 1. Assermentation de nouveaux membres**
- 2. Lecture et adoption du procès-verbal de la séance du 23 juin 2009**
- 3. Communications de la municipalité**
- 4. Arrêté d'imposition 2010**
- 5. Divers et propositions individuelles**

1. Assermentation de nouveaux membres.

Mme Sophie Valiquer a demandé à faire partie du conseil général. Elle est assermentée. Effectif du Conseil : 71. Présents : 43, majorité : 22.

2. Lecture et adoption du procès-verbal de la séance du 23 juin 2009.

Après lecture, le procès-verbal du conseil du 23 juin 2009 est adopté à l'unanimité.

3. Communications de la Municipalité.

En propos liminaires, le président donne diverses informations suite au changement du nombre de scrutins en cours de séance le 23 juin. Le nombre de voix a évolué pour diverses raisons : arrivée tardive d'une personne qui n'a pas été observée par le secrétaire, non prise de bulletin par un membre du conseil lors d'une des élections statutaires notamment. Ces éléments n'ont aucune incidence sur le résultat et la validité des votations. Pour éviter des difficultés du même type, il sera demandé aux conseillers d'être plus disciplinés lors des votations et lors de l'appel. De même, durant l'appel en début de séance, les personnes arrivant tardivement seront retenues et viendront s'annoncer ensuite au secrétaire. Le secrétaire indiquera le nombre exact de conseillers présents. Il en ira de même pour les personnes arrivant plus tardivement. Durant les votations : chacun est libre de voter ou non, de prendre un bulletin ou non. Des bulletins de couleurs différentes pour chaque scrutin à bulletin secret seront utilisés dorénavant. Un effort de discipline sera demandé aux conseillers, notamment lors de votations à bulletin secret afin que le bureau puisse effectuer son travail dans les meilleures conditions possibles. Il a été fait mention d'un bruit excessif lors des débats. Il sera demandé à chacun, lorsqu'il prend la parole, de se lever, de s'annoncer. Il sera demandé aux autres membres du conseil d'écouter attentivement les propos de la personne ayant la parole.

M. Hermann Gerber, donne les informations suivantes :

- Passerelle abîmée au mois d'avril : cela dure, le bureau d'ingénieurs mandaté a eu beaucoup de travail. Normalement les travaux devraient commencer début novembre. Il y aura pour conséquence une augmentation de trafic au sein du village, notamment en raison des travaux également en cours à Echallens. Il faudra compter que 5'000 à 6'000 véhicules traverseront le village chaque jour. La circulation de la route cantonale sera coupée durant au moins deux jours.
- Commande de bois de feu : les personnes intéressées peuvent passer vers M. Gerber, s'adresser à M. Binggeli ou à la Municipalité. Il y a environ 500 m³.
- Caval-Buron : Mme Isabelle Balitzer, Mme Marjorie Besson et M. Hermann Gerber travaillent à ce dossier. Il s'agit de marquer des chemins comme praticables pour des cavaliers. Des nouvelles plus complètes seront données en début 2010.

M. Michel Auberson donne les indications suivantes :

- Regroupement des SDIS : il a été renoncé de présenter un projet de règlement en début d'année 2010 : le délai est reporté de 6 à 12 mois.
- SCRIS de Vuarrens : on recrute. Age requis : de 21 à 45 ans.
- EFAJE : une rencontre a eu lieu dernièrement. Le Projet de garderie de Vuarrens a été qualifié de « très bien ». Mais au vu des problèmes financiers et du préavis défavorable du comité de l'EFAJE pour ces motifs financiers, le comité a refusé le projet.

Mme Monod, syndique, donne diverses informations :

- Suite aux dernières votations, il y aura des conséquences pour la commune :
 - Ecole à journée continue : il y aura beaucoup de travail pour mettre en œuvre ce concept.
 - Tous les locaux publics sont désormais non fumeurs. C'est la nature des locaux qui indique si l'on peut y fumer ou non et pas les gens présents.
- Péréquation : la nouvelle répartition interviendra en 2011, il y aura des séances d'information pour les municipaux.
- Centrifugeuse : la commune de Lausanne s'est montrée intéressée par ce procédé.
- Ralentisseurs autour de l'école : un essai a été tenté afin de régulariser le parcage et la circulation des véhicules autour de l'école.
- 5 juin 2010 : journée des communes vaudoises à Echallens. Le bourg sera en fête, il y aura un marché des artisans. Les artisans du village intéressés à louer un stand pour le prix de Fr. 80.- peuvent s'adresser à la municipalité.
- Mme Monod donne diverses indications concernant le calendrier jusqu'à la fin de l'année civile.

4. Arrêté d'imposition 2010

Chaque conseiller a reçu à son domicile le préavis municipal. Le rapport de la commission des finances sur cet objet est lu par son rapporteur, M. Jean-Pierre Mitard.

Il y est notamment relevé les éléments suivants :

- La commission salue la gestion stricte et économe de la Municipalité sur les 9 premiers mois de l'année 2009.
- La commission partage la volonté de la Municipalité d'améliorer la situation financière de la commune et de réduire son endettement dans les mois et années à venir.
- En conclusion, la commission recommande d'accepter le préavis municipal tel que présenté.

M. Pierre Giltay donne les indications complémentaires suivantes :

- La situation de la commune s'améliore, mais n'est pas encore saine, il s'en faut.
- L'effort consenti par les citoyens et la municipalité doit absolument être poursuivi.
- Il faut poursuivre les efforts d'économies afin de pouvoir bénéficier peu à peu de l'apport de la péréquation et ainsi pouvoir progressivement améliorer la situation de la commune.
- Péréquation : il n'y a pas encore d'indications chiffrées, les éléments parus dans la presse laissent penser que nous pourrions être un peu bénéficiaires, mais moins que ce qui était initialement estimé.
- Pour que nous restions bénéficiaires, il faut poursuivre l'effort et ne pas modifier le taux d'imposition.
- Avec 79 points, la commune de Vuarrens est au-dessus de la moyenne de la région, qui est à 72.
- De nombreux travaux, importants, devraient être entrepris, toutefois avec un plafond d'endettement au-delà du maximum autorisé, il faut les limiter autant que possible et maintenir le taux d'imposition actuel, poursuivant l'effort consenti par chacun.

- L'arrêté d'imposition vaut pour un an.

Le président ouvre la discussion sur cet objet. Mme Jacqueline Miedinger demande s'il a été tenu compte des changements qui interviendront sur la gestion des déchets (70 % par la taxe, 30 % par les impôts). Selon des articles parus dans la presse, suite à des événements survenus à Romanel, il aurait été déclaré anticonstitutionnel de payer les déchets par l'impôt.

M. Pascal Roulin est au courant de cet article du 24 Heures du 24 juin 2009, il invite chacun à la prudence concernant ce qui pourrait être de simples effets journalistiques. Les déterminations du jugement ne sont pas connues. Dès lors, il faut attendre que la situation soit clarifiée et ne pas modifier la situation à Vuarrens sans connaître les détails réels. La question se posera pour de nombreuses communes qui ont choisi la même solution que nous, solution acceptée en son temps par les instances cantonales. La Municipalité et la société Valorsa suivent l'affaire de près.

Le président clôt la discussion. La question soumise aux conseillers est : « Acceptez-vous le pravis municipal relatif à l'arrêté d'imposition 2010 tel que présenté ? »

Accepté : 69. Refusent : 0, abstention : 1. Le préavis est accepté.

5. Divers et propositions individuelles

M. Serge Frémont s'inquiète du passage de 5'000 à 6'000 véhicules par jour durant les travaux de réfection de la passerelle et demande si des mesures particulières de sécurité sont envisagées, si les services de gendarmerie ont été consultés ou sollicités. M. Hermann Gerber indique qu'une déviation existe déjà pour les poids lourds, par Fey et Penthéraz, ce qui allègera déjà le trafic au sein du village. M. Jean-Yves Abbet, inspecteur du service des routes, responsable de la signalisation et des chantiers, a établi un dossier pour ce chantier. Diverses mesures ont été retenues qui devraient être adéquates et suffisantes.

Mme Jacqueline Miedinger remercie la municipalité pour le tout ménage d'octobre, qui était très bien. Elle l'a lu avec attention et indique que selon elle la Municipalité devrait elle aussi respecter les instructions qui y figurent, notamment concernant les feux. En effet, lors du dernier feu du 1^{er} août au village, Mme Miedinger s'est aperçue qu'il y avait une palette et une porte en bois parmi le combustible utilisé, alors que le règlement prévoit que seul du bois doit être utilisé.

Mmes Francine Giltay et Anne-Laure Zürcher donnent diverses indications relatives aux futures fenêtres de l'Avent. Il ne s'agira en fait plus de fenêtres telles que nous les avons connues, un nouveau concept va être étreint : un sapin décoré, voyagera d'un quartier à un autre, sur un char prêté par la commune. L'aide d'agriculteurs du village sera sollicitée pour déplacer le char. Mme Giltay et Zürcher comptent sur chacun pour mobiliser les gens du village pour venir vers ce sapin au gré de ses pérégrinations et partager le verre de l'amitié. Les dates et endroits où se trouvera le char seront communiqués dans le prochain Vuarrens-info.

Cette belle initiative est saluée par les applaudissements des conseillers.

M. Paul Ferrari souhaite que les dates retenues pour les prochaines séances du Conseil ne coïncident pas avec celles des vacances scolaires. Le président prend note mais relève que la très grande majorité des personnes qui se sont excusées pour la présente séance l'ont fait pour d'autres motifs.

M. Gérald Magnenat rappelle que les soirées du chœur mixte du village auront lieu les 11 et 12 décembre prochain.

M. Ciocca rappelle que le prochain conseil aura lieu le 8 décembre et clôt la séance à 21 h15.

Le Président :

Le Secrétaire :